

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4467

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agenda 21 vallée de la chimie et centre d'information sur les risques - Programme d'actions 2014 - Attribution de subventions aux associations partenaires pour l'année 2014**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4467**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Agenda 21 vallée de la chimie et centre d'information sur les risques - Programme d'actions 2014 - Attribution de subventions aux associations partenaires pour l'année 2014**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon pilote une démarche expérimentale d'Agenda 21 territorial de la vallée de la chimie. Il vise à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les "modes de faire" vers le développement durable, avec une démarche participative et à créer des effets d'entraînement positifs. L'objectif est également de développer les conditions d'un "mieux vivre dans la vallée de la chimie" et "mieux vivre ensemble". L'agenda 21 vallée de la chimie est l'espace d'incubation du centre d'information sur les risques de l'agglomération lyonnaise dont l'objectif est d'informer et d'expliquer les risques majeurs aux différents publics concernés, notamment dans le cadre du déploiement des plans de prévention des risques technologiques.

Le comité de pilotage de l'agenda 21 vallée de la chimie, regroupant les communes de la vallée de la chimie et la Communauté urbaine, a validé, le 8 novembre 2013, les axes de travail thématiques pour l'année 2014 déclinés dans un programme d'actions. Cette programmation est menée en cohérence avec le projet directeur de la vallée de la chimie.

La mise en œuvre de ce programme d'actions repose sur une série de partenariats et sur une maîtrise d'ouvrage partagée des actions.

Des associations partenaires ont proposé une série de projets en cohérence avec ce plan d'actions qui vise à : "vivre dans la vallée de la chimie", "travailler dans la vallée de la chimie", "préserver et réhabiliter la vallée de la chimie" et "s'impliquer dans la vallée de la chimie".

La Communauté urbaine apportera son soutien financier à :

- L'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) sur une action portée par le Laboratoire de recherche Interdisciplinaires ville espace sociétés (RIVES) et intitulée "portrait d'une vallée au travail" dont l'objectif est de rendre visibles des transformations profondes de l'emploi, des métiers, des conditions de travail. Ce partenariat se traduit par une convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 entre la Communauté urbaine et l'ENTPE d'un montant de 4 000 € TTC,

- "les Inattendus" sur un projet "vues habitantes" qui consiste à utiliser l'écriture cinématographique, pour donner à voir le lien entre les habitants et leur lieu de vie dans la vallée de la chimie. Fondée fin 1995, l'association "les Inattendus" est un espace de pratique et de diffusion audiovisuelle. Elle travaille et interroge les liens qui se tissent au sein de la ville entre les réalités sociales et culturelles qui la fondent et leurs représentations visuelles et sonores. Ce partenariat se traduit par une convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 à l'association "les Inattendus" d'un montant de 5 000 € TTC,

- "l'Espace créateur de solidarité" (ECS) sur un projet de dispositif de "médiation santé-environnement" spécifique au voisinage ville/industrie qui permettra de créer un espace de dialogue et d'information. Depuis plus de 26 ans, l'association accompagne les initiatives des habitants et propose des actions sociales, solidaires et innovantes vers des populations en difficultés.

L'activité de l'ECS est soutenue par différents partenaires dont la Commune de Saint-Fons, l'Etat, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ou l'Europe. Plusieurs projets portés par l'ECS s'inscrivent dans le cadre des politiques de la ville et l'association bénéficie d'une grande expérience dans ce domaine. Ce partenariat se traduit par une convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 entre la Communauté urbaine et ECS d'un montant de 4 975 € TTC.

- l'Institut des risques majeurs (IRMa) sur une série de 5 actions de réduction de la vulnérabilité aux risques et de développement de la culture du risque.

L'association a fait l'objet d'une convention avec la Communauté urbaine en 2013 pour un montant de 24 624 €. Dans ce cadre, l'IRMa a accompagné le déploiement du centre d'information sur les risques, a assuré une veille informationnelle et a conduit un travail d'enquête auprès des acteurs de l'agglomération lyonnaise. Ce diagnostic a permis de définir les axes de travail à développer en 2014. 3 actions sont renouvelées :

- veille informationnelle de l'IRMa permettant aux 58 communes de la Communauté urbaine ainsi qu'aux publics visés par le Centre de ressources sur les risques d'accéder à l'ensemble des produits documentaires et périodiques élaborés par l'association,

- participation de l'IRMa à la structuration et à la promotion du fonds documentaire du Centre de ressources sur les risques,

- poursuite du travail opérationnel sur la mise en sécurité des usagers des établissements recevant du public en cas d'accident majeur.

Le diagnostic réalisé par l'IRMa a également amené à la création de 2 actions nouvelles :

- organisation d'un exercice "plan communal de sauvegarde" avec des responsables et décideurs locaux de la Communauté urbaine en observateurs,

- organisation d'une à 2 sessions d'information pour les équipes municipales sur le thème des risques majeurs.

Ce partenariat se traduit par une convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 à l'IRMa d'un montant de 25 500 €. En 2013, la subvention était de 24 624 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'action Agenda 21 vallée de la chimie et l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 39 475 €.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) dans le cadre de son opération "portrait d'une vallée au travail" participant à l'objectif "travailler dans la vallée de la chimie" de l'agenda 21 vallée de la chimie piloté par la Communauté urbaine de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ENTPE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 500 € au profit de l'institut des risques majeurs (IRMa) dans le cadre de son programme d'actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs venant en appui de la politique de prévention des risques de la Communauté urbaine,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'IRMa définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

e) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association "les Inattendus" dans le cadre de son opération "vues habitantes" participant à l'objectif "vivre dans la vallée de la chimie" de l'agenda 21 vallée de la chimie piloté par la Communauté urbaine,

f) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association "les Inattendus" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

g) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 975 € au profit de "l'Espace créateur de solidarité" dans le cadre de son opération "médiation santé-environnement" participant à l'objectif "vivre dans la vallée de la chimie" de l'agenda 21 vallée de la chimie piloté par la Communauté urbaine,

h) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association "Espace créateur de solidarité" (ECS) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P26O2668, pour un montant de 39 475 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.